

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2022-11-07

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, situé au 160 de la rue Principale, le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

Est absente : Mme Isabelle Thibeault, conseillère

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux et la présentation de l'ordre du jour.

En date du 7 novembre :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2022.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes d'octobre 2022
 - 5.2** Rapport des revenus d'octobre 2022
 - 5.3** Budget 2023 – Fixation de la date de la séance extraordinaire
 - 5.4** Conseil municipal – Adoption du calendrier des séances du conseil 2023

- 5.5 PG Solutions – Acceptation de la proposition pour l’implantation de la suite financière Aurora
 - 5.6 PRACIM – Demande de subvention pour des rénovations au bâtiment situé au 153 rue Principale
 - 5.7 Programme d’aide à l’entreprise – Demande de l’entreprise Fabrication sans limites
 - 5.8 CDE du secteur GEANT – Projet de mise en commun d’un service d’ingénierie à la MRC de Maria-Chapdelaine
 - 5.9 MRC de Maria-Chapdelaine – Projet de mise en commun d’un service d’ingénierie
 - 5.10 MRC de Maria-Chapdelaine – Formation en gestion des actifs
 - 5.11 Annulation du Règlement 22-280 décrétant un emprunt et une dépense de 80 000 \$ pour la rénovation des bureaux de l’édifice municipal
 - 5.12 Réfection des bureaux de l’édifice municipal – Accord du contrat à l’entreprise Ménard Construction
 - 5.13 EPRTNT – Demande de subvention pour hausser le niveau de qualité de l’hébergement offert sur le site du Camping municipal d’Albanel
 - 5.14 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 22-282 remplaçant le règlement n° 12-175 et ses amendements concernant le *Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux*
 - 5.15 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 22-282 remplaçant le règlement n° 12-175 et ses amendements concernant le *Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux*
- 6. VOIRIE**
- 6.1 Déneigement des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux – Saison 2022-2023
 - 6.2 Déneigement du stationnement de l’Association des sportifs – Saison 2022-2023
 - 6.3 Balayage des rues – Autorisation du paiement des factures à l’entrepreneur
 - 6.4 Entreprises Rosario Martel inc. – Autorisation d’un paiement pour les travaux dans le Grand Rang Sud
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 PRIMADA – Autorisation de signature du protocole d’entente relatif à l’octroi d’une aide financière
- 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 9.1 Rapport de l’inspectrice en bâtiment d’octobre 2022
 - 9.2 Demande de dérogation mineure de monsieur Bertrand Gaudreault
 - 9.3 Annulation du règlement d’amendement n° 21-268
 - 9.4 Annulation du règlement d’amendement n° 21-269
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Fonds participatifs 2022 – Acceptation des projets présentés
 - 10.2 MRC de Maria-Chapdelaine – Demande au Fonds de la vitalité du milieu pour le pavage de la piste cyclable

10.3 Adoption du Règlement d'emprunt n° 22-281 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 50 000 \$ pour la construction d'un vestiaire et la réfection des patinoires extérieures

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de novembre 2022

12. RÉOLUTIONS

13. INVITATIONS

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DES COMITÉS

16. AUTRES SUJETS

16.1 Motion de remerciements aux employés municipaux, aux entreprises présentes ainsi qu'à la population pour leur participation à la fête de l'Halloween qui s'est tenue au Camping municipal

16.2 Invitation de la population à la consultation citoyenne pour la démarche de planification stratégique qui se tiendra le 16 novembre de 18 h 30 à 20 h 30 au Centre communautaire

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

22-213

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

22-214

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

22-215

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

5. **ADMINISTRATION**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **712 292,70 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA,
Directrice générale

22-216

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2022 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	165 212,37 \$
Comptes payés	500 856,31 \$
Salaires nets octobre 2022 + REER octobre	46 224,02 \$
Total :	712 292,70 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS D'OCTOBRE 2022**

Le rapport des revenus pour le mois d'octobre 2022, d'une somme de **93 955,97 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

22-217

5.3 BUDGET 2023 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE, selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil municipal doivent, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel fixe la date de la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget de l'exercice financier 2023 ainsi que pour la présentation et l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 au lundi 12 décembre 2022.

22-218

5.4 CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

DATES DES SÉANCES PUBLIQUES 2023	
Lundi 16 janvier	Lundi 6 février
Lundi 6 mars	Lundi 3 avril
Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 14 août
Mardi 5 septembre	Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre

22-219

5.5 PG SOLUTIONS – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION POUR L'IMPLANTATION DE LA SUITE FINANCIÈRE AURORA

ATTENDU QUE la Municipalité utilise la solution financière « AccèsCité Finances (MegaGest) » de PG Solutions depuis plusieurs années et qu'elle est satisfaite du service rendu;

ATTENDU QUE la solution financière utilisée actuellement a été mise en marche à la fin des années 1990 et elle utilise une technologie qui est désuète et en fin de vie;

ATTENDU QUE PG Solutions a pour projet de moderniser sa suite financière et que le premier livrable est le volet « Aurora – Paie RH » qui remplacera le module « MegaGest – Paie » au coût de 3 750 \$ pour la formation initiale de groupe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les conditions présentes à l'offre de services déposée par l'entreprise PG Solutions, au coût de 3 750 \$ pour la formation initiale de groupe concernant la suite « Aurora – Paie RH ».

22-220

5.6 PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES RÉNOVATIONS AU BÂTIMENT SITUÉ AU 153 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'une évaluation de l'état du bâtiment situé au 153, rue Principale a été réalisée par la firme d'architecte;

Attendu que le rapport de ladite évaluation a révélé des problématiques importantes du bâtiment qui doivent être corrigées rapidement afin de permettre aux organismes communautaires de continuer d'utiliser les locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales afin de procéder à des rénovations au bâtiment situé au 153 rue Principale;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM pour le bâtiment situé au 153, rue Principale.

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

22-221

5.7 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE – DEMANDE DE L'ENTREPRISE FABRICATION SANS LIMITES

ATTENDU QUE l'entreprise Fabrication sans limites a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de notre *Politique d'intervention en matière de développement économique*;

ATTENDU QUE l'entreprise a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité d'aide à l'entreprise;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la subvention d'un montant de 50 000 \$ à l'entreprise Fabrication sans limites sur présentation des pièces justificatives comme recommandé par notre comité d'aide à l'entreprise.

Le montant subventionné sera versé sur une période de dix ans à raison de cinq mille dollars (5 000 \$) par année.

22-222

5.8 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DU SECTEUR GEANT – DEMANDE POUR LE RENFLOUEMENT DU FONDS D'AIDE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel fait partie de la Corporation de développement économique du secteur GEANT;

ATTENDU QUE l'entente mentionne que les fonds qui seront perdus, à la suite de mauvais placements dans des entreprises, seront recapitalisés par les municipalités et la Caisse populaire des Plaines boréales selon les pourcentages établis lors de la création de la Corporation, et ce, afin de maintenir le fonds du capital investi au départ de 240 000 \$;

ATTENDU QUE la Corporation a reçu un avis de faillite d'une entreprise qui avait obtenu un prêt auprès de cette dernière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de verser un montant de 1 770 \$ à la Corporation de développement économique du secteur GEANT afin de recapitaliser sa partie du fonds (20 %) qui a été perdu à la suite de la faillite d'une entreprise ayant obtenu un prêt de la Corporation.

22-223

5.9 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – PROJET DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale* du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre aux municipalités et à la MRC afin de présenter un projet de mise en commun pour un service d'ingénierie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à participer au projet de service d'ingénierie à la MRC de Maria-Chapdelaine et à assumer une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale* du Fonds régions et ruralité.

Le conseil nomme la MRC de Maria-Chapdelaine comme organisme responsable du projet.

22-224

5.10 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – FORMATION EN GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a mis en place un *Programme de gestion des actifs municipaux*,

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a sollicité la Municipalité d'Albanel pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022-2023 et la tenue d'un séminaire sur la gestion des actifs en 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022-2023 sur la gestion des actifs.

Le conseil municipal s'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers, séminaires) prévues en 2022-2023.

22-225

5.11 ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 22-280 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 80 000 \$ POUR LA RÉNOVATION DES BUREAUX DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 pour l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 22-280 décrétant un emprunt et une dépense de 80 000 \$ pour la rénovation des bureaux de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE les travaux seront financés en totalité par le PRABAM (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'annulation du Règlement d'emprunt 22-280 décrétant un emprunt et une dépense de 80 000 \$ pour la rénovation des bureaux de l'édifice municipal.

22-226

5.12 RÉFECTION DES BUREAUX DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL – ACCORD DU CONTRAT À L'ENTREPRISE MÉNARD CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconfigurer l'aménagement de ses bureaux afin de mieux répondre aux besoins actuels;

ATTENDU QU'une soumission nous a été transmise en réponse à l'appel d'offres sur invitation par l'entreprise M. Ménard Construction située au 1479, rue Hélène à Normandin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat pour le réaménagement des bureaux de l'édifice municipal à l'entreprise M. Ménard Construction d'un montant de 59 097,15 \$ incluant les taxes.

22-227

5.13 ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2022-2025 (EPRTNT) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR HAUSSER LE NIVEAU DE QUALITÉ DE L'HÉBERGEMENT OFFERT SUR LE SITE DU CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL

ATTENDU QUE *l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025* reflète la volonté commune du ministère du Tourisme et de Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean de s'associer afin de soutenir financièrement et d'accompagner les entreprises touristiques situées sur leur territoire dans leur développement et leur croissance, et ce, dans une approche responsable et durable;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande pour hausser le niveau de qualité de l'hébergement offert sur le site du Camping municipal d'Albanel;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du EPRTNT et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande dans le cadre de l'*Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025* pour hausser le niveau de qualité de l'hébergement offert sur le site du Camping municipal d'Albanel.

La Municipalité d'Albanel s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts administratifs ainsi que les coûts d'entretien continu des aménagements et des immobilisations demandées.

5.14 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 22-282 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-175 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Un avis de motion est, par la présente, donné par Tommy Laliberté, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 22-282, **avec absence de lecture**, remplaçant le règlement n° 12-175 et ses amendements concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

5.15 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 22-282 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-175 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur Tommy Laliberté, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 22-282 remplaçant le règlement n° 12-175 et ses amendements concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

6. TRANSPORTS

22-228

6.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel est responsable du déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité à Excavation Propel inc. pour la saison 2022-2023 à un taux horaire de 3,10 \$/minute.

22-229

6.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS – SAISON 2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a une entente avec l'Association des sportifs selon laquelle elle s'occupe du déneigement du stationnement au Club des sportifs;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs à Excavation Propel inc. pour la saison 2022-2023, pour une somme de 3 120 \$ payable en deux versements.

22-230

6.3 BALAYAGE DES RUES – AUTORISATION DU PAIEMENT DES FACTURES À L'ENTREPRENEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a fait procéder au balayage des rues du village;

ATTENDU QUE l'entreprise Les équipements SM inc. était mandatée pour effectuer le travail incluant la part du ministère des Transports sur la rue de l'Église;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement correspondant à l'entente avec le MTQ d'un montant de 2 800,00 \$, pour la rue de l'Église sous la responsabilité du ministère des Transports, ainsi que la facture n° 2118-1 totalisant une somme de 25 100,76 \$ incluant les taxes, pour les rues du village sous la responsabilité de la Municipalité.

22-231

6.4 ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – AUTORISATION D’UN PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DANS LE GRAND RANG SUD

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des travaux de réfection d’infrastructure de transport au Grand Rang Sud (secteur 36) exécutés par les Entreprises Rosario Martel inc.;

ATTENDU QUE l’entreprise a transmis à la Municipalité une demande de paiement pour des travaux supplémentaires d’un montant de 15 716,39 \$ (moins une retenue de 10 %, soit 1 571,64 \$) et une libération de retenue d’une somme de 105 092,25 \$ le tout taxes incluses;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des travaux effectués et que les travaux supplémentaires sont justifiés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le paiement de la facture de l’entreprise Rosario Martel inc., d’un montant total de 119 237,01 \$ pour une partie des travaux de réfection au Grand Rang Sud (secteur 36) conditionnellement au dépôt des quittances finales des fournisseurs.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

22-232

8.1 PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PRIMADA) – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF À L’OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du PRIMADA pour la création d’un sentier de marche sécuritaire pour les aînés et les personnes à mobilité réduite qui a été acceptée;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer un Protocole d’entente avec la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation afin d’obtenir l’aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le maire, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés*.

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT D'OCTOBRE 2022

Le rapport de l'inspectrice pour le mois d'octobre fait état de :

Type	Permis		
	Nombre	Valeur	Montant
Permis			
Abattage d'arbre et déboisement	1	24 000 \$	20 \$
Construction de bâtiment secondaire	3	6 500 \$	30 \$
Déblais, remblais, préparation de terrain	1	4 300 \$	12,90 \$
Installation septique	1	5 000 \$	25 \$
Rénovation résidentielle	2	11 000 \$	50 \$
TOTAL	8	50 800 \$	137,90 \$

22-233

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR BERTRAND GAUDREULT

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Gaudreault, domiciliée au 139 de la rue Principale, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE ladite demande concerne les marges latérales de son bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE son garage est implanté à une distance de 0,81 mètre et 0,58 mètre des marges latérales donnant sur la propriété voisine du 135 de la rue Principale;

ATTENDU QUE notre Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur le 28 septembre 2011, exige des marges latérales d'un mètre;

ATTENDU QUE la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande a été évaluée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et qu'il fait la recommandation d'accepter la demande de dérogation de monsieur Bertrand Gaudreault;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Bertrand Gaudreault et autorise que son garage demeure implanté à une distance de 0,81 mètre et 0,58 mètre des marges latérales donnant sur la propriété voisine au 135 de la rue Principale, qui sont inférieures à celles exigées au présent Règlement de zonage n° 11-158 et au règlement numéro 42-93 en vigueur à l'époque, soit une distance d'un mètre.

22-234

9.3 ANNULATION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-268

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 pour l'adoption d'un règlement d'amendement portant le numéro 21-268 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions;

ATTENDU QU'IL n'y a plus lieu d'amender le règlement 11-158;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'annulation du Règlement d'amendement portant le numéro 21-268 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions.

22-235

9.4 ANNULATION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-269

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 pour l'adoption d'un règlement d'amendement portant le numéro 21-269 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions;

ATTENDU QU'IL n'y a plus lieu d'amender le règlement 11-158;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'annulation du Règlement d'amendement portant le numéro 21-269 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions.

10. LOISIRS ET CULTURE

22-236

10.1 FONDS PARTICIPATIFS 2022 – ACCEPTATION DES PROJETS PRÉSENTÉS

ATTENDU QUE le Fonds participatifs est à la disposition des organismes afin de leur permettre de réaliser des projets qui doivent répondre à un besoin, contribuer à résoudre un problème, mobiliser les citoyennes et citoyens et de rassembler la population locale;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité est d'octroyer le montant disponible de 13 000 \$ du Fonds participatifs de la MRC de Maria-Chapdelaine aux différents organismes dont les projets ont été recommandés par le comité porteur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel octroie les montants demandés pour les projets suivants :

ORGANISMES	PROJET	MONTANTS
Conseil de la Fabrique	Revitalisation du cimetière	600 \$
Conseil de la Fabrique	Amélioration de l'Église	2 000 \$
DAFTA	Parc Communautaire	4 000 \$
AFÉAS	Amélioration des équipements	1 100 \$
St-Vincent de Paul (comptoir vestimentaire)	Affiche extérieure	300 \$
Comité de développement économique d'Albanel (CDEA)	Marché de Noël	1 500 \$
Municipalité d'Albanel (Gourganette)	Collations aux familles	500 \$
Municipalité d'Albanel	Fête de la famille	2 000 \$
Municipalité d'Albanel	Fête de l'Halloween	1 000 \$
	Total :	13 000 \$

Le conseil municipal autorise le versement des subventions en versant, pour chaque projet, 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet.

22-237

10.2 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – DEMANDE AU FONDS DE LA VITALITÉ DU MILIEU POUR LE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a appuyé le Parc régional des Grandes-Rivières dans son projet de pavage de la piste cyclable associée « Au fil des rivières », dans sa résolution n° 21-263 adoptée à la séance extraordinaire du conseil de la municipalité qui s'est tenue le 13 décembre 2021, et qu'elle s'est engagée à contribuer au projet pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande au Fonds de contribution à la vitalité de la MRC de Maria-Chapdelaine pour le financement de sa part dans le montage financier du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande d'un montant de 50 000 \$ au Fonds de contribution à la vitalité de la MRC de Maria-Chapdelaine pour l'asphaltage de la piste associée « Au fil des rivières ».

Le conseil municipal autorise également la directrice générale à signer tout document inhérent à cette demande.

22-238

10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 22-281 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE ET LA RÉFECTION DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel désire procéder à des travaux de construction d'un vestiaire et à la réfection des patinoires extérieures;

ATTENDU QUE la dépense est évaluée à 150 000 \$ et que les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité des travaux;

ATTENDU QU'une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* a été confirmée par la ministre déléguée à l'Éducation d'un montant de 67 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 150 000 \$ nécessaire à l'exécution totale des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE les travaux sont subventionnés à plus de 50 % par le gouvernement et que le présent règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le règlement d'emprunt numéro 22-281 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 50 000 \$ pour la construction d'un vestiaire et la réfection des patinoires extérieures

22-239

10.4 PISTE CYCLABLE ASSOCIÉE « AU FIL DES RIVIÈRES » – AUTORISATION DU PAIEMENT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage de la piste associée « Au fil des rivières », asphaltée sur une distance de 15 km à partir du Club des sportifs, sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée auprès du Parc régional des Grandes-Rivières (PRGR) à participer au projet pour une somme de 50 000 \$, dans sa résolution n° 22-211, adoptée à la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de 50 000 \$ au PRGR pour les travaux d'asphaltage de la piste associée « Au fil des rivières ».

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

22-240

11.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'un don à l'organisme suivant :

Opération Nez Rouge	250 \$
Total	250 \$

12. RÉSOLUTIONS

13. INVITATIONS

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La présentation des fonds de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- La réunion du comité du Festival de la gourgane à laquelle ont assisté douze nouvelles personnes;
- La rencontre pour les états financiers du Service incendie secteur Est (Dolbeau-Mistassini);
- L'assemblée générale annuelle de l'organisme Développement aînés familles territoire Albanel (DAFTA);
- La rencontre du comité porteur pour l'attribution des fonds participatifs;
- La rencontre du comité de la sécurité publique.

16. AUTRES SUJETS

16.1 Motion de remerciements aux employés municipaux, au comité des loisirs, aux entreprises présentes ainsi qu'à la population pour leur participation à la fête de l'Halloween au Camping municipal

16.2 Invitation de la population à la consultation citoyenne pour la démarche de planification stratégique qui se tiendra le 16 novembre de 18 h 30 à 20 h 30 au Centre communautaire

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- La responsable du Centre communautaire pour le chauffage et l'air climatisé;
- L'accotement au Grand Rang Sud pas très large dans un secteur.

22-241

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 23.

Fait et passé à Albanel en ce septième jour de novembre 2022.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale